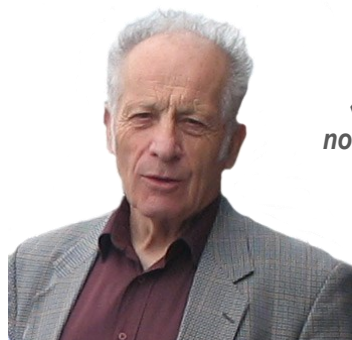




N°14 – Janvier 2017



Roland Besson,
Président du CDOS 91

*« En mon nom et en celui du Comité Directeur,
nous vous souhaitons une très Belle Année 2017 ».*

EDITO

Quand le bien communiquer devient essentiel...

L'époque change et la culture, si l'on considère qu'elle peut s'entendre comme ce que chacun et chacune d'entre nous est amené à vivre au quotidien, aussi.

Le Sport, désormais solidement installé parmi les faits de civilisation au vu de son importance médiatique, n'échappe pas de ce fait à cette loi moderne qui veut que, périodiquement, les rôles soient redistribués.

Il se crée désormais des repères nouveaux et la réflexion des acteurs du Sport d'aujourd'hui – et, vraisemblablement, de demain -, doit composer avec la recherche du coup à jouer pour que la stratégie dure.

Le monde protecteur du Sport, avec son Assise Fédérale rassurante, avec l'Olympisme et ses valeurs, avec sa structure pyramidale venue de ces temps coubertiniens où la masse et l'élite étaient consubstantielles, semble être entré dans une logique d'entreprise, si l'on en vient à considérer certaines questions qu'il est amené à se poser : Comment durer sur son propre projet ? Quelle capitalisation d'image rechercher ?

Tout semble se passer désormais comme s'il fallait se focaliser sur l'instantanéité de la communication, même si l'on sait bien, au fond de soi même, que, pour exister, faire parler de soi ne suffit pas.

Quoi qu'il en soit, les Conférences 2016 du Sport en Essonne, auxquelles le CDOS 91 a participé activement, ont eu lieu et semblent avoir formellement réussi ce croisement des chemins de l'innovation communicationnelle et de la réalité sportive.

On peut s'en satisfaire.

Gérard Courtal, Secrétaire Général.

Au sommaire

Pages 2 et 3

* Entretien
avec Elisabeth Delamoye, Pdte du
Comité départemental UFOLEP

* 2016, année olympique en milieu
carcéral

Page 4

* Circulations douces et
sport santé - sport pour tous

Page 5

* Les Conférences du sport en
Essonne

Page 6

* Olympisme et éducation

* Sécurité et sûreté des
personnes au cours des
manifestations et pratiques
sportives

* Agenda

C.D.O.S. 91 INFOS

Maison départementale des Comités Sportifs
62 bis Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY
Tél. : 01 60 78 27 58
Fax : 01 69 23 44 09
E-mail : essonne@franceolympique.com
<http://essonne.franceolympique.com>

Directeur de la publication :
Rolland BESSON

Rédacteurs :
Gérard COURTAL, Martial TOURNIER, Michel
LE ROUZIC

Montage technique :
Stéphanie YANG

ENTRETIEN AVEC ELISABETH DELAMOYE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE L'ESSONNE

« Associations et transversalité sociale »

Le CDOS 91, dans le cadre de ses entretiens avec des personnalités du mouvement sportif essonnien, a rencontré **Elisabeth Delamoye**, Présidente du Comité départemental UFOLEP de l'Essonne.

Avant d'aborder quelques questions tirées de l'actualité, il convient de rappeler deux marqueurs forts de l'UFOLEP :

- 1866 : Jean Macé fonde la Ligue de l'Enseignement,
- 1928 : la Ligue de l'Enseignement met en place des unions spécialisées par secteur d'activité dont, pour l'Education Physique et le Sport, l'UFOLEP.

Pourtant, le recours à l'Histoire ne dispense pas d'une réponse pertinente aux défis suscités par notre époque moderne.

L'entretien a porté sur 3 d'entre eux : les ajustements fonctionnels dus aux récentes lois relatives à l'Aménagement du Territoire national, le déplacement de certaines actions dédiées au Développement Durable vers le Développement Humain, les conditions d'une réponse efficiente à la question de l'emploi.

CDOS 91 : L'Acte III de la décentralisation centré sur les applications des lois NOTRe et MAPTAM est opératoire depuis le 1^{er} janvier 2016, ce qui crée, pour les associations, de nouvelles obligations et de nouvelles contraintes. Comment cela peut-il se lire au niveau des faits de terrain ?

E. Delamoye : Si l'on se fonde sur les données que le « terrain » nous fait remonter, ce qui se produit localement ne présente pas à ce jour un caractère suffisamment homogène pour que l'on puisse en tirer des conclusions générales et, dans tous les cas, susceptibles d'infléchir, à plus ou moins long terme, le projet de nos associations, toujours bâti dans une perspective d'action. Par ailleurs, quelle que soit la terminologie que l'on retient, le partage, la mutualisation, la mise en réseau, la transversalité sont des modes opératoires déjà inscrits dans nos principes d'action.

Tout semble donc se dérouler actuellement comme si les modifications de comportement que l'on nous recommande ne pouvaient s'effectuer que pas à pas à l'échelon local.

Par contre, l'échelon fédéral s'est effectivement restructuré en fonction du nouveau découpage régional et l'on a dépassé, là, le stade des hypothèses pour entrer dans le cadre opératoire des obligations statutaires et des impératifs d'une nouvelle gouvernance.

Pour en revenir au concret d'une situation qui ne semble pas encore figée, si l'on était placé dans l'obligation de dresser un bilan d'étape portant sur l'échelon départemental, celui-ci serait nécessairement contrasté car :

- il y a des habitudes de fonctionnement qui perdurent : c'est ainsi que nos compétitions demeurent organisées à partir d'un Club support.

Dans la période de restructuration des territoires que nous vivons actuellement, notre Commission Technique veille à ce que le Club support soit bien implanté dans la Communauté d'Agglomération du déroulement des épreuves. Il y a à considérer le changement du niveau de l'interlocuteur et, pour l'essentiel, on s'adapte,

- et il y a les interprétations locales de l'intercommunalité qui peut provoquer chez le citoyen associatif un sentiment d'éloignement du lieu où se prend la décision.

C'est une dialectique d'un type nouveau qui s'installe dans laquelle il faut intégrer et la nécessité des économies d'échelle sur le plan financier et la préservation du lien de proximité pour demeurer efficace en local.

En tout état de cause, pour qu'un fonctionnement partenarial harmonieux soit préservé et que la co-construction de projet s'inscrive dans les mœurs, il faudra vraisemblablement plus de finesse que de textes.

CDOS 91: Depuis une dizaine d'années, l'UFOLEP 91 s'est amplement impliquée dans les politiques publiques ciblant le Développement Durable. Or, il semble que l'on assiste aujourd'hui à un glissement du sens des interventions vers des préoccupations plus liées au « Développement Humain ». Comment l'UFOLEP 91 se situe-t-elle par rapport à cette nouvelle donne ?

E. Delamoye : Il y a deux façons de répondre à cette question selon que l'on considère les objectifs généraux ou l'action. Les objectifs généraux, même s'ils sont déclinés différemment, ne s'écartent pas des principes fondateurs de la Ligue de l'Enseignement. Nous évoluons toujours dans le cadre de cette idée de la « République en action ». Le propos date sans doute un peu dans sa formulation mais l'objectif est limpide: il faut toujours rassembler et éduquer des citoyens et ce principe n'a pas pris une ride.

ENTRETIEN AVEC ELISABETH DELAMOYE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE L'ESSONNE (SUITE)

Par contre, pour ce qui est de l'action, il est évident que nous privilégions la citoyenneté en nous focalisant davantage sur l'Innovation Sociale et sur le Sport Santé.

Ces deux cadres ont été abordés concrètement lors de la rencontre organisée à la Préfecture de l'Essonne, le 29 novembre 2016, sous l'intitulé « Forum CRIB ».

La structure CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) est co-portée par la Ligue de l'Enseignement 91 et le CDOS 91 et elle est une illustration d'une démarche partenariale qui cible prioritairement les populations les plus fragiles socialement et les plus éloignées de la pratique régulière d'une activité sportive.

C'est une illustration, parmi bien d'autres, de notre souci du Développement Humain, qui ne se manifeste pas seulement dans le cadre de la Politique de la Ville mais qui considère aussi le milieu rural du Sud Essonne, espace « carencé » en équipements sportifs et en réponses apportées à sa population en matière de mobilité.

CDOS 91: Les politiques publiques accordent une importance accrue au développement de l'emploi associatif. Quelles sont les attentes du mouvement sportif ?

E. Delamoye : Une réponse charpentée à une question aussi large nécessiterait un diagnostic de la situation essonnienne, qui prendrait en compte le contexte économique et social que doivent traverser les associations et qui est marqué par la baisse de la part de l'Etat dans les interventions publiques, par le relais pris, dans des circonstances budgétaires contraintes, par les collectivités territoriales, par une Réforme de l'Etat mise en place dans un contexte de crise.

Ce que l'on sait mieux par contre, c'est que les associations se professionnalisent et qu'elles doivent faire appel, soit à un bénévolat de plus en plus formé, de plus en plus « profilé » mais de moins en moins facile à fidéliser, parce qu'il intervient dans différentes associations, et/ou parce qu'il n'est plus nécessairement « au berceau » un militant de l'UFOLEP, soit à l'emploi salarié, avec des diplômes sous valorisés par rapport au niveau de rémunération.

La solution est connue : c'est le recours à l'emploi aidé et à sa consolidation par un maintien durable des aides aux associations sous des formes, certes, à redéfinir.

Ce n'est pas pourtant, vu l'urgence sociale, les espaces de recrutement qui manquent, ni la volonté, pour répondre à la demande, d'adapter nos structures, soit par redéploiement des ressources humaines dont nous disposons – c'est ainsi qu'un de nos salariés est passé d'un profil développement durable à un profil de développement départemental -, le développement durable étant intégré à toutes nos actions, soit par un recrutement ciblé sur le Sport Santé, le Handicap, le Vieillessement et sur l'information-formation de nos bénévoles. Mais nous n'avons pu recruter qu'à 80 %...

Texte établi d'après les propos recueillis par Gérard Courtal.

2016, ANNÉE OLYMPIQUE EN MILIEU CARCÉRAL

Comme en 2012, dans le prolongement des JO de Londres, le dispositif des APS en milieu carcéral a connu un temps fort du 28 septembre au 12 octobre avec l'organisation des 2^{èmes} Jeux de Fleury, organisés sous l'impulsion de Patty Badjoko, coordinateur des APS en milieu carcéral au CDOS 91.

Sur les équipements sportifs de la Maison d'arrêt, des détenus, hommes et femmes, ont pris part à des activités dans le prolongement des programmations régulières annuelles, complétées par des actions spécifiques : football, tennis de table, volley-ball, basket-ball, karaté, athlétisme, musculation.

Pour renforcer la symbolique, une cérémonie d'ouverture et de clôture ont réuni les

participants et les partenaires départementaux et régionaux (Préfecture de l'Essonne, administration pénitentiaire (SPIP, DISP, Maison d'arrêt), DDCS, Conseil départemental, CROSIF, CDOS).

Rappelons que ce projet avait plusieurs objectifs :

- Permettre le dépassement de la situation individuelle de chacun en mettant en exergue les valeurs de l'effort sportif dans une pratique collective,
- Poursuivre une mission de prévention et d'éducation dans le rapport au corps des personnes participantes, au travers de la pratique sportive.
- Participer avec l'Administration Pénitentiaire

à une mission de prévention de la récidive, en permettant l'appréhension de la règle au travers de la pratique sportive.



(suite p.4)

(suite)

Cela a été l'occasion pour le Préfet délégué à l'égalité des chances, M. Mathurin, de réaffirmer son soutien et son intérêt pour le dispositif. Des démonstrations et une remise de diplômes ont permis des échanges entre détenus et partenaires.

L'énergie, la volonté et la ténacité que la plupart des participants ont déployé pour réaliser les performances sportives d'une part, et la qualité d'écoute, d'investissement, et d'échange dont ils ont fait preuve d'autre part, laissent à penser que la concrétisation de ce projet dépasse les attentes initiales, grâce aussi à l'implication des partenaires du groupe de pilotage, à commencer par l'équipe d'encadrement et de surveillance de la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis.

M.T

LES CIRCULATIONS DOUCES, UN ENJEU POUR LE SPORT POUR TOUS ET LE SPORT SANTÉ

La France, depuis maintenant plus d'un demi-siècle, a favorisé le déplacement automobile, avec un réseau routier qui était alors l'un des tous premiers en Europe. Toutes les infrastructures routières étaient améliorées afin de permettre aux véhicules à moteur de circuler avec des aménagements sécurisés, ce qui a permis avec les différentes mesures prises, comme l'abaissement de la vitesse, de réduire l'impact de l'accidentologie et le nombre de décès sur les routes. Ceci malgré l'accroissement du nombre de véhicules.

Cet accroissement de la circulation a malheureusement eu un impact négatif pour les usagers de la route à 2 roues non motorisées. Ils ne pouvaient y prendre place qu'en se mettant en danger, et ils ont délaissé ce moyen de transport propre pour les trajets domicile-travail effectués en voitures, de ce fait plus nombreuses. Parallèlement, les pouvoirs publics n'ont pas encouragé le mode de déplacement doux, alors que nos voisins nordiques l'ont fait dans leurs pays comme en Belgique ou Hollande avec des priorités de circulation aux voies cyclables ou des aménagements de grands parkings à vélos.

Pour les loisirs, nos pratiquants se sont retrouvés, soit à parcourir chemins et sentiers forestiers à VTT, soit à emprunter des routes de faible circulation routière, les aménagements cyclables étant inexistantes ou inappropriés. L'accroissement du VTT en est la preuve directe et de nombreuses familles optent pour le VTT en évoquant la sécurité de cette pratique.

Depuis maintenant quelques années, devant l'accroissement de l'obésité et des maladies cardio-vasculaires induites par la sédentarité, ou le peu d'activité physique, un message fort est affiché avec le slogan « Sport Santé ». Les professionnels ont vu une opportunité de trouver un créneau en ouvrant alors des salles de sport et il y a eu une forte évolution des emplois axés sur le sport-santé, mais en salle.

Les fédérations de Randonnée Pédestre et de Cyclotourisme ont, elles, privilégié l'activité de plein air et l'accroissement du nombre de licenciés dans les clubs de ces fédérations est notable. Si la pratique sur chemin ou en forêt reste conviviale, il n'empêche que la pratique sur route reste dangereuse.

Les mentalités évoluant, il est apparu nécessaire de proposer la création de liaisons douces facilitant les trajets domicile-travail, afin de réduire l'impact carbone généré par les véhicules à moteur. La loi AIR a ainsi imposé que toute modification de tronçons routiers en ville ou hors de la ville prenne en compte cette nécessité de liaison douce, bien avant la mise en place de la COP21. Malgré la loi, encore trop peu d'aménagements sont intégrés dans les réfections/réaménagements de réseaux. D'autre part, quand un tronçon est mis en valeur, il n'y a pas nécessairement de continuité dans l'aménagement ou alors cet aménagement est mal entretenu le rendant rapidement impraticable. Le cycliste se voit donc dans l'obligation de partager son espace avec les voitures type SUV ou monospace qui, elles, sont de plus en plus en plus larges. Il devient alors délicat de proposer des sorties à des personnes peu expertes et ceci nuit à l'évolution du sport pour tous.

D'autre part, quand les aménagements sont équipés de systèmes anti-intrusion de véhicules à moteur, il n'est pas possible de passer avec un malvoyant et un tandem, ou un tricycle pour handicapé, ce qui ajoute à l'exclusion.

Différentes organisations ont tenté de proposer des sorties sur route, mais les néo pratiquants sont peu enthousiastes du fait de la proximité des voitures. Nous en sommes donc réduits à faire des sorties en forêt, mais, pour certaines liaisons, il nous faut emprunter la route.

Le vélo, sport porté, offre pourtant un bénéfice santé (utile dans certaines pathologies articulaires) et permet de prolonger le plaisir d'un loisir sportif et une sollicitation énergétique. Bien entendu sous réserve d'être effectué à un rythme sollicitant le muscle cardiaque dans des limites normales, par exemple dans le cadre d'une rééducation suite à un accident cardio-vasculaire, le vélo est recommandé. Il existe d'ailleurs une amicale des cyclotouristes cardiaques. Ceci est également vrai en randonnée pédestre avec ou sans bâtons. Le cyclotourisme, comme la marche, vont privilégier l'endurance à l'explosivité du sportif compétiteur.

Des liaisons douces appropriées et sans discontinuités faciliteront les déplacements en 2 roues non motorisées et ainsi amélioreront l'impact carbone. D'autre part, ces pratiques induiront un bilan positif que ce soit en tant que sport santé ou comme vecteur d'intégration et de citoyenneté dans un but de sport pour tous, sans discrimination de niveau social.

Michel Le Rouzic, CD Cyclotourisme.

LES CONFÉRENCES DU SPORT EN ESSONNE

Ce que les organisateurs des premières conférences du sport en Essonne avaient prévu de faire s'est achevé le samedi 15 octobre 2016 dans l'amphithéâtre du Génocentre à Evry.

A l'instar de ce qui s'est fait, naguère, lors des 3 versions des Assises de l'EPS, des APS et du Sport en Essonne, qui se sont tenues entre 2000 et 2010, et, plus récemment, pour les 1^{ères} Assises Départementales de l'Essonne de novembre 2015, les Actes des Conférences seront produits prochainement.

Cette communication n'a pas pour but d'anticiper la production du document à venir mais, plutôt, de témoigner encore à chaud de ce qui a pu être ressenti lors du déroulement des 4 séquences.

L'impression à chaud.

On peut dire de cette phase consultative, qui ambitionnait principalement de recueillir un maximum de données de terrain, qu'elle a été menée avec ordre et méthode, dans la tradition de ce qui se fait en matière de communication des organisations. Pour ce qui est du fond, les deux thèmes inscrits, à savoir le Sport et la Santé et le Sport et l'Economie, ont été effectivement abordés, à l'exclusion de toute autre préoccupation relevant de la pratique sportive intrinsèque.

Il n'y a pas eu non plus de débordement en direction du Sport Spectacle, malgré l'actualité et la proximité de la candidature J.O. de Paris 2024 et il n'a pas été davantage question de l'amélioration du produit sport de haut niveau, ne serait-ce que par une plus grande attention portée à son attractivité, à la mobilisation du réseau des investisseurs, des médias, des spectateurs, des téléspectateurs, etc, ou encore de la multiplication sur le territoire essonnien d'équipements plus performants (terrain, tribunes, espace technique pour les retransmissions télévisuelles, accueil des spectateurs, des VIP, etc).

Tout semble s'être passé comme si la présentation, lors de la Séance Plénière, du Grand Stade de Rugby et de son environnement complexe, était censée répondre aux nouveaux rapports à créer entre le Sport de Haut Niveau et l'Economie.

Ce rappel, il est vrai, à valeur prédictive, était sans doute nécessaire pour rééquilibrer l'importance prêtée au Sport-Santé, qui a constitué le volet le plus marquant des Conférences. Il s'est en effet dit bien des choses importantes dans ce vaste domaine à la fois complexe, transversal et social.

Le risque de l'interprétation.

Les 3 séquences participatives ont permis de recueillir, puis de classer, 164 propositions d'action, toutes relatives aux deux thèmes retenus.

Sur les 164 propositions, 70 actions concernent le Sport et l'Economie tandis que 94 d'entre elles relèvent du champ du Sport, de la Société et de la Santé.

L'abondance des chiffres et leur relatif équilibre ne garantit pas pour autant qu'il faille envisager le lancement d'opérations à partir d'eux car certaines propositions émises se recoupent, ne présentent pas des objectifs nécessairement complémentaires ou encore une même prégnance, voire une même urgence.

Ce panel de 164 propositions a donc fait l'objet d'un regroupement synthétique en 16 orientations qui ont été soumises au vote électronique des participants en Séance Plénière.

L'opération était simplissime : il s'agissait de cocher la case correspondant à une estimation d'action qui pouvait être soit « très prioritaire », soit « prioritaire », ou encore « moyennement prioritaire ».

Si l'on considère les résultats de cette consultation, il est loisible de noter, que, pour l'action 10 « Optimiser la mise à disposition des créneaux libres pour la pratique sportive auto organisée », le recueil des opinions signe un « moyennement prioritaire » à 51 % et un « très prioritaire » à 22 %.

La tendance est donc assez nette et la pratique sportive fédérale ne devrait pas trop redouter une diminution de ses créneaux horaires.

Toutefois, l'action 9 « Mutualiser l'usage des équipements sportifs pour développer l'offre sportive », qui recueille 40 % de « très prioritaire » et 41 % de « prioritaire », soit 81 % de total cumulé, vient tempérer la portée de cette réassurance d'une pratique fédérale et il va falloir vraisemblablement apprendre à mieux partager les espaces dédiés à la pratique sportive.

On peut donc se ranger sans grand risque de se tromper à cette opinion que cette méthode de consultation a fourni des indications intéressantes, même si l'on sait bien que, par expérience, c'est le local qui décidera de ce qu'il faut faire dans la justesse et dans la proximité.

OLYMPISME ET ÉDUCATION : DE RIO 2016 À... PARIS 2024 ?

Alors que s'achève l'année olympique 2016, moins d'un an nous sépare de la date de désignation de la ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. A ce jour, Budapest, Los Angeles et Paris restent en course, et la campagne de promotion de la candidature de Paris et de la France bat son plein.

A l'échelon départemental, le CDOS s'est investi sur ces 2 événements en s'engageant sur le projet de classes olympiques en 2015/2016, en vue des JOP (voir CDOS infos n°13), et en 2016/2017, en promouvant la labellisation partagée avec l'Education nationale: "2016/2017, année de l'olympisme de l'école à l'université". Dans les 2 cas, c'est en premier lieu la dimension éducative qui est mise en avant. Les projets construits avec les 2 écoles participantes (Bures et Villebon/Yvette) font la part belle à la découverte des pratiques par les élèves, y compris ceux en

situation de handicap en intégration scolaire, et aux passerelles avec la culture et vers la transversalité des contenus.

La mission de développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre et sous toutes ses formes du CDOS 91 s'exprime dans l'accompagnement et les apports pédagogiques: coordination, documents, visuels, ouvrages... elle est associée aux initiatives des enseignants qui font vivre un projet global de classe.

On peut citer parmi les activités marquantes:

- rencontre et échanges avec des sportifs comme Nantenin Keita, athlète de l'équipe de France d'athlétisme handisport, médaillée d'or sur 400m aux Jeux paralympiques de Rio 2016, et Lina Guerin, équipe de France de rugby à 7

- rencontres sportives USEP au niveau départemental: "main dans la main" et "Jeux de l'USEP",

- suivi du Vendée Globe 2016/2017 (lien avec la géographie, les sciences...),

- travail sur webradio: Enregistrement de deux émissions de radio sur la classe olympique, réalisation d'interviews, de reportages, de chroniques, de jingles, interprétations de chansons... pour ces émissions,

- intervention d'une diététicienne, avec focus sur l'alimentation adaptée avant et après le sport,

- Visite à Radio France, atelier avec les enfants,

- soutien à la candidature Paris 2024, avec intervention en classe, défis-concours comme celui des cartes de vœux, temps forts de rencontres à l'occasion de la semaine olympique entre le 21 et le 29 janvier 2017.

M.T.

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES PERSONNES AU COURS DES MANIFESTATIONS ET PRATIQUES SPORTIVES

Il n'aura pas échappé aux représentants du mouvement sportif départemental que, consécutivement aux événements qui ont endeuillé notre pays en 2015 et 2016, le sport fédéré est exposé aux risques d'attentats, et se trouve sensibilisé, alerté, mis en garde voire missionné par les pouvoirs publics dont les fédérations sont délégataires.

Au début de la saison sportive, la Préfète de l'Essonne a souhaité faire le point sur la situation et les dispositions mises en place en conviant les représentants des comités sportifs départementaux à une réunion d'information et d'échanges sur cette question. Il a été rappelé le rôle d'auxiliaire de citoyenneté des comités départementaux sportifs, en ce sens que ses acteurs sont à même d'intervenir pour prévenir les dérives sectaires, d'agir pour le renforcement des valeurs citoyennes de liberté, d'égalité dans les pratiques sportives, de mixité et de fraternité.

Ceci ne va pas sans un certain nombre d'interrogations sur les responsabilités et la charge induite par ces précautions.

En premier lieu, c'est le bon sens qui doit prévaloir, au-delà des démarches réglementaires qui président à toute organisation de manifestation sportive. Des mises en garde peuvent être effectuées dans les situations qui sont estimées comme présentant à risques et les forces de l'ordre sont directement joignables en cas d'appels d'urgence au 17, et ce 24h/24...

Des outils sont mis à disposition par l'Etat. Ils consistent en des modules de formation sur les thèmes citoyenneté-laïcité – valeurs de la république, un numéro vert pour les signalements, ainsi qu'un guide de prévention contre la radicalisation, édité par le Ministère de l'intérieur: <http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/CIPDR/Actualites/Guide-interministeriel-de-prevention-de-la-radicalisation>

Les modules de "Formation à la laïcité et à la citoyenneté" s'adressent à l'ensemble des acteurs de terrain de la politique de la ville, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. A l'issue de la formation, ces acteurs doivent être en capacité de mettre en accord leurs pratiques professionnelles avec le cadre juridique, dans un souci de dialogue et de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient et d'apporter des réponses aux différentes situations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement: revendications d'ordre religieux, prosélytisme, théorie du complot, tension entre respect des règles de la laïcité et non-discrimination.

Cet ensemble de mesures, qui vont de la prévention à l'action, sont à connaître pour agir sans sombrer, ni dans l'excès de précaution, ni dans l'indifférence.

M.T.

AGENDA

Semaine Olympique et Paralympique

Du 21 au 28 janvier 2017

Traversée de l'Essonne

Dimanche 12 mars 2017

Assemblée générale électorale

Lundi 20 mars 2017